

CORNIMONT

Infos



Bulletin Municipal
Numéro 65
Septembre 2021





Édito	p.2
CCHV	p.3 à 4
Travaux	p.5 à 7
S.T.M.	p.8
Urbanisme	p.9 à 11
Actualités	p.12 à 14
Environnement	p.15 à 17
Mémoire	p.18 à 19
Jeunesse	p.20 à 22
ECSP	p.23 à 24
Animations	p.25
Social / Santé	p.26
Commerces	p.27

Directeur de la publication :

Marie-Jo CLÉMENT

Rédaction : Mairie de Cornimont

Stéphanie TIHAY - Frédéric CARLIER

Marie-Josée FRANÇOIS - Jean-Claude GRAU

Conception, mise en page et impression :

Imprimerie L'ORMONT à Saint-Dié des Vosges

Crédit photos : Jean-Claude HAISMANN

Christian FAUNY - Jean-Claude GRAU

Les services de la Mairie - Guy Bernard LAURENT

L'ECSP - La CCHV - Les écoles - Jérôme GURY

Luc DEVORS - Jimmy SCHMITTER

Le Tennis Club - Ballast - Le jardin partagé.

La Mairie est ouverte

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h30,

le vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

Madame, Monsieur,

Chères COUNEHETTES, chers COUNEHETS,

La période estivale s'est écoulée et malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, j'espère que ces temps de détente et de repos vous ont été bénéfiques. Le champ des activités souvent restreint nous a imposé de nouvelles règles dans la manière de nous comporter et de nous divertir.

Nous voilà en septembre, l'heure de la rentrée scolaire signale la fin des vacances et le retour au travail. L'été s'est avéré mitigé avec des températures supportables sans aucune pénurie d'eau ce qui devient exceptionnel à l'heure du changement climatique ; sachons l'apprécier !

Mais cet été a montré que la recrudescence de la COVID 19 reste d'actualité : la prudence reste de mise. Les mesures gouvernementales prises durant l'été divisent et engendrent des prises de positions opposées les unes aux autres qui souvent dépassent l'entendement et peuvent être violentes.

Les polémiques engagées sur le port du masque, le confinement, le couvre-feu, maintenant la vaccination et le pass sanitaire prennent une ampleur déplorable. Notre liberté est peut-être restreinte, mais parler de dictature pour notre pays, c'est exagéré !

La liberté des uns s'arrête où la liberté des autres commence ! A chacun de juger, de se protéger et de préserver la sécurité des plus fragiles, avec ou sans la vaccination.

Ceci étant dit, la vie communale reste intense, ce premier semestre l'a prouvé. Vous trouverez au fil des pages les informations sur les programmes de travaux qui ont pu être enfin réactivés, mais toutefois perturbés par l'approvisionnement des matières premières, compromettant ainsi les délais de livraison.

En avril, s'est présentée l'opportunité d'acquérir une turbine hydroélectrique. Après des échanges constructifs le choix du propriétaire s'est porté sur la Commune. La signature doit s'effectuer prochainement.

En juin, les élections régionales et départementales ont mobilisé les services, les élus et des personnes volontaires pour tenir les bureaux de vote. Je tiens à les remercier sincèrement ainsi que tous les électeurs qui ont fait l'effort de remplir leur devoir électoral. Le taux d'abstention très important est le signe d'une société en questionnement, peut-être en quête de repères et certainement en pleine mouvance. Cet état de fait doit nous interpeller.

En juillet et août, ce fut le retour des animations populaires, des accueils de vacanciers organisés en petit comité pour rétablir le lien social et égayer les soirées d'été. Les centres de loisirs ont fait le plein, signe d'un besoin évident de se retrouver et de se changer les idées.

Il est à noter l'implication de plusieurs associations ou d'acteurs économiques pour animer notre village, proposer des sorties, organiser des manifestations festives et sportives.

Tout ne va pas si mal que ça ! Merci à tous ceux qui se mobilisent pour agrémenter le quotidien des habitants et touristes de passage.

L'été laisse sa place à l'automne ; je vous laisse le soin d'admirer ses belles couleurs, de profiter des journées qui je l'espère seront ensoleillées.

Restez prudents et sachez apprécier les belles choses que la vie nous offre. Ce sera déjà un pas vers un avenir meilleur.

Bien à vous

Marie-Jo CLÉMENT

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges



Semaine du Paysage : nichoirs tressés



La loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet d'organiser le territoire différemment. La scission de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges est de ce fait bien engagée.

Des réunions de travail entre élus, les services de l'État et la Direction Départementale des Finances Publiques ont permis d'aboutir à un document qui met en évidence les points d'accord sur les conditions de la scission sur chacun des futurs territoires.

Au 1^{er} janvier 2022, ce sont deux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui verront le jour :

- ✓ La Communauté de Communes des Hautes-Vosges composée de quatorze communes (de Tendon à La Bresse),
- ✓ La Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges composée de huit communes.

Concernant la Communauté de Communes des Hautes-Vosges (la CCHV), le **siège sera établi à Cornimont** au 24, rue de la 3^{ème} DIA et le Conseil Communautaire sera composé de trente-quatre membres. Il est à noter que le Préfet nous a autorisés à conserver la dénomination CCHV.

Le siège de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges (La CCGHV) sera fixé au 16, rue Charles de Gaulle à Gérardmer.

En mai dernier, le rapport d'incidence a été adopté par la CCHV avec notamment les projets de statuts. Pour chacun des territoires, ils définissent l'organisation et les compétences retenues.

Puis, les deux communes les plus importantes des deux EPCI, Gérardmer et Vagney ont délibéré et leurs décisions ont été transmises en Préfecture.

Dès le retour de l'approbation du Préfet des Vosges, notre conseil municipal aura à se positionner.



Semaine du Paysage : causerie au sommet.



LES COMPÉTENCES

Des réunions de travail ont permis de définir l'intérêt communautaire dans le choix des prises de compétences. C'est pourquoi des modifications vont intervenir, notamment dans la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs (médiathèques, cinémas, piscines) ou encore la création et gestion de maisons de service public, pour ne citer que ces exemples.

Avant la fin de l'année civile, nous devons nous déterminer sur le choix de la fiscalité. Deux options s'ouvrent à nous : la fiscalité professionnelle unique ou la fiscalité additionnelle.

Cette fois-ci, il ne s'agit plus de se tromper !

QUELQUES DOSSIERS EN COURS

Malgré la scission bien avancée, la vie ne s'arrête pas à la Communauté de Communes des Hautes-Vosges. Les élus poursuivent leurs travaux :

✓ **La Semaine du Paysage**, sur le thème « changement de temps, tant de changements... », s'est déroulée du 22 au 30 mai dernier avec une multitude d'animations proposées par les acteurs du territoire sensibles à cette thématique.

✓ **L'élaboration du Plan de Paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique** : Lauréate en 2018 de l'appel à projet national « plan de paysage » du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, la CCHV bénéficie d'un accompagnement technique et financier.

Même si la crise sanitaire est passée par là, de nombreuses séances de travail ont permis de rassembler les élus aux côtés des acteurs du territoire que sont les agriculteurs, les forestiers, les professionnels du tourisme, les services de l'État, le Parc des Ballons, etc. Un diagnostic a été entrepris suivi de la formulation des objectifs pour s'acheminer vers un plan d'actions pertinent qui doit être présenté en automne.

✓ **La Convention Territoriale Globale (CTG)**

La Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental des Vosges et la Communauté de Communes des Hautes-Vosges s'engagent à mettre en œuvre des actions dans un objectif de maintien des services apportés aux familles. Il s'agit de communiquer sur les offres existantes, renforcer les services à la population, remédier aux manques constatés sur le territoire (accueil du jeune enfant - mobilité - soutien à la parentalité).

Les contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires seront transformés en « bonus territoire ». Les prestations seront versées directement aux structures organisatrices par la collectivité compétente.

✓ **Le Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET**

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs aux horizons 2030 et 2050, notamment

pour réduire les gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables.

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges s'est alors engagée dans l'élaboration d'un PCAET en concertation avec la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges.

Suite à plusieurs ateliers regroupant élus, services de l'État et membres associés, un plan d'actions s'est construit. Des actions transversales ont été identifiées comme thématique commune et coïncideront avec les objectifs du plan de paysage et de l'atelier des territoires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la CCHV : www.cchautsvosges.fr.

Marie-Jo CLÉMENT



Semaine du Paysage : essis

Les travaux

LE STADE

La pelouse fortement sollicitée s'est abîmée au fil du temps. En raison de l'arrêt des activités du FCHM durant l'été, les services espaces verts ont procédé à divers travaux tels que décompactage et re-sablage pour semer à nouveau de la pelouse. Avec une météo pluvieuse et la mise au repos du terrain, le stade est à nouveau prêt à accueillir nos passionnés du ballon rond.



LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Afin de respecter la sécurité des petits de l'école et de l'accueil de loisirs, divers travaux d'aménagements vont être effectués. Dans le cadre du plan de relance, la Caisse d'Allocations Familiales participe au financement d'agrs et divers équipements pour le bonheur de tous.



SECTEUR DE BONNEGOUTTE

Le ponceau situé sur la partie supérieure de la route à proximité des forages sera réhabilité. La reprise de la voirie clôturera cette opération. L'entreprise MOLINARI a été mandatée pour réaliser ces travaux.

UN NOUVEAU BUREAU À L'ESPACE CULTUREL ET SOCIAL DE LA PRANZIÈRE

En vue du passage imminent de l'ECSP en centre social, il était nécessaire d'adapter les locaux. Un bureau doit être créé pour la référente « familles » nouvellement recrutée en vue de renforcer les services apportés aux familles du territoire.



Travaux à l'ECSP.

LE PONT DE CHERMÉNIL

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés par les entreprises BONINI et MOLINARI et se sont déroulés dans les temps. Au mois de juillet, il restait quelques reprises à effectuer mais la circulation a pu reprendre son cours normal.



Pont de Cherménil.

PROGRAMME VOIRIES

Comme chaque année, plusieurs routes doivent être réhabilitées comme la route qui mène à Notre Dame de la Paix. Pour ce chantier, la société STPI a été retenue.

PASSÉE DE LA SPORTIVE ET RUE DE LA SPORTIVE

Les travaux ont été réalisés en commun avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cornimont / La Bresse : reprise des réseaux d'eau potable, du pluvial, de l'assainissement et enfouissement des réseaux secs (uniquement pour la passée communale).

Sur 120 mètres, les réseaux d'assainissement et pluvial ont été créés sur la rue de la sportive avant reprise du revêtement de la voirie.



Rue de la Sportive.



Passée communale rue de la Sportive.

ÉLAGAGE AUX ABORDS DES ROUTES

Depuis longtemps nous n'avions pas connu un hiver aussi enneigé !

Principalement en altitude, le poids de la neige sur les arbres a entraîné la chute de câbles téléphoniques et de la fibre, notamment sur le secteur du Brabant.

Afin de prévenir de nouveaux incidents, les services communaux procèdent à un élagage régulier des bordures de routes. Il a été fait appel à un professionnel pour couper les arbres devenus imposants.

Il est plus sage de prévenir plutôt que de guérir, c'est pourquoi d'autres secteurs seront surveillés et des travaux engagés.

Avec l'arrivée de la fibre et la fragilité des câbles, il est à craindre d'autres épisodes compliqués pour les connexions en cas de vent ou de conditions hivernales rigoureuses !

Le chemin du Boulaire fragilisé vraisemblablement par les fortes intempéries a dû être consolidé pour permettre le passage des engins forestiers.

Marie-Jo CLÉMENT



Élagage.

EXTENSION DES RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT – REPRISE DE L'ENROBÉ SUR LE SECTEUR DE L'ENVERS DU VILLAGE

Sont concernées les habitations situées à l'intérieur du schéma de distribution ainsi que les projets de construction. Les travaux sont entrepris par l'entreprise MOLINARI et sont financés conjointement par la commune et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cornimont / La Bresse.

LOCAL BALLAST

Les services techniques ont réalisé l'agrandissement et la transformation du local réservé à l'association BALLAST situé rue des Rochettes.

Connue pour son implication dans la transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte, l'association s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les bénévoles ne ménagent pas leurs efforts pour inciter chacun d'entre nous à utiliser des modes de déplacements doux comme le vélo. Ils n'ont pas hésité à créer un atelier de mécanique.

Apprendre à réparer son vélo ou en faire l'acquisition à prix modeste, tels sont les objectifs recherchés par l'association.

Ces actions correspondent totalement aux aspirations de la municipalité qui a mis tout en œuvre pour faciliter le fonctionnement de l'atelier puisque la configuration des locaux le permettait.



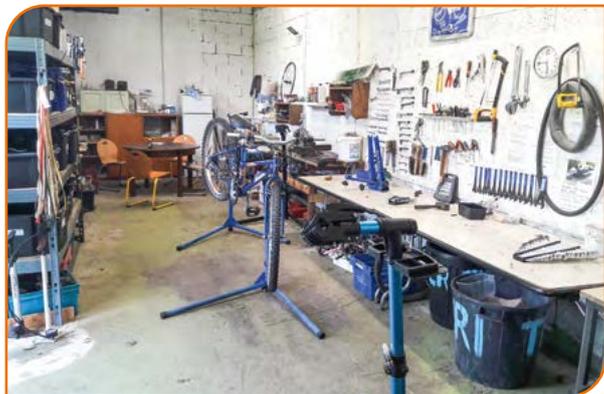
Local de stockage.

Merci également aux cyclistes qui proposent des sorties en calèche aux personnes à mobilité réduite et toutes nos félicitations à l'association lauréate du prix « Défi j'y vais », ce qui lui a permis de recevoir un chèque de 5 000 €.

N'hésitez pas à consulter le site de l'association ou leur compte Facebook

<http://association.ballast.free.fr/>

Marie-Jo CLÉMENT



Atelier réparation.

SUBVENTIONS

Conseil Départemental des Vosges :

- ▶ Programme voirie 2021 : 18 200 €
- ▶ Eclairage public 2020 : 2 756 €
- ▶ Eau potable 2020 : 9 722 €
- ▶ Aménagement paysager (Pré Cuna) : 2 401 €
- ▶ Réhabilitation des services techniques municipaux (3^{ème} tranche) : 8 957 €

Dotation d'équipement des territoires ruraux :

- ▶ 2021 Ponts de Cherménil et Xoulces : 49 766 €

Agence de l'Eau :

- ▶ Alimentation en eau potable 2020 : 13 349 €

Caisse d'Allocations Familiales :

- ▶ Travaux aménagement du Centre Social à l'ECSP : 1 789 €

Véhicules des services techniques

Programmée dans les opérations budgétaires 2021, la Mairie a procédé à l'acquisition de plusieurs véhicules utilitaires pour les services techniques de Cornimont afin de remplacer les véhicules arrivant en fin de vie. À cet effet, ce sont 62 000 € qui ont été budgétés pour l'année 2021 afin de procéder au remplacement de plusieurs de ces véhicules.

Afin de réaliser des économies, le choix s'est porté pour l'acquisition de véhicules d'occasion avec un faible kilométrage et la réutilisation des équipements intérieurs des anciens véhicules.



Véhicule du service bâtiment et voirie.

A ce jour, ce sont donc trois véhicules d'occasion qui ont été achetés par la Mairie pour les services techniques :

- Un Peugeot Boxer afin de remplacer le véhicule atelier du service des eaux, pour un montant de 21 606 €. L'aménagement intérieur a été réalisé par les agents des services techniques en réutilisant les équipements de l'ancien véhicule,
- Un Citroën Jumpy pour remplacer le véhicule léger d'intervention technique pour les bâtiments, pour un montant de 20 103 € ; l'aménagement intérieur ayant été également réalisé par les agents du service technique,
- Un Citroën Jumper pour le transport des marchandises pour les agents du bâtiment pour un montant de 15 400 €.

Ces trois véhicules sont entrés en service depuis maintenant quelques semaines et permettent à nos agents de mener leurs interventions avec toujours autant d'efficacité et en toute sécurité.

Christian FAUNY



Camion benne IVECO affecté aux espaces verts.



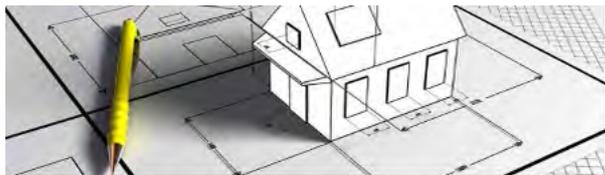
La partie garage véhicules et atelier mécanique.

Les cahiers de l'urbanisme

Si les dernières périodes de confinement ont été difficiles psychologiquement, elles ont toutefois permis à nos concitoyens de réaliser des projets de travaux pour leur habitation (papiers-peints, peintures, remplacement du carrelage, nombre de petits travaux mais aussi agrandissement de la maison, création d'une véranda, d'un abri de jardin, etc.).

Si tout ce qui relève des travaux d'intérieur est pour la plupart du temps exempté d'autorisation, les autres travaux doivent généralement faire l'objet de demandes d'autorisations spécifiques.

LE CODE DE L'URBANISME, LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)



Ces documents régissent les règles liées à l'application du droit des sols (ce que l'on peut faire ou non sur une parcelle de terrain déjà bâtie ou non).

Le code de l'urbanisme

A partir de ce code national, le législateur a permis aux communes de se doter d'un moyen de préciser ces différents éléments, en fonction des spécificités et caractéristiques géographiques et parfois historiques (type de matériaux de construction, couleurs des tuiles, etc.). Ce document est appelé Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a succédé au Plan d'Occupation des Sols (POS). Le PLU s'appuie sur le Règlement National d'Urbanisme. C'est ce document, approuvé par les services de l'État et opposable qui permet d'instruire les différents types de constructions que nous pouvons rencontrer et dont nous avons vu quelques exemples plus haut.

Nous avons essayé de schématiser les principales demandes que nous pouvons rencontrer. Cette liste n'est pas exhaustive et chaque cas est indépendant selon le zonage du PLU dans lequel le projet se trouve.

Mais tout d'abord quelques définitions qui permettront à chacun de mieux appréhender la réglementation.

- ▶ **Construction principale** : c'est un bâtiment de plus de 40 m² d'emprise au sol ou le premier bâtiment édifié sur une unité foncière. Chaque premier bâtiment construit sur une nouvelle unité foncière non bâtie issue de division est considéré comme une construction principale.
- ▶ **Unité foncière** : selon l'arrêt du Conseil d'État du 27 juin 2005, c'est « un îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ».

Autres constructions

- ▶ **Annexe** : Elle doit être séparée de la construction principale, avec une emprise au sol qui ne peut excéder 40 m² et n'est considérée comme annexe que si elle est construite sur une unité foncière qui

comporte déjà une construction principale. L'emprise au sol cumulée de l'ensemble des annexes ne peut pas être supérieure à la moitié de l'emprise au sol cumulée des constructions principales sur une même unité foncière.

- ▶ **Locaux accessoires** : quelle que soit sa destination, un bâtiment est considéré comme un local accessoire à la construction principale s'il est accolé à cette dernière et si sa surface de plancher est inférieure à 30 % de la surface de plancher de la construction principale. Cette règle n'a pour objet que de définir la destination d'une construction. La notion de construction principale s'applique ici aux seules constructions de plus de 40 m² d'emprise au sol.
- ▶ **Emprise au sol** : elle est définie par la projection verticale en tout point de la construction.
- ▶ **Alignement** : il est défini par la limite entre l'emprise publique ou privée de la voie ouverte à la circulation automobile et l'unité foncière, terrain d'assiette de la construction ou de l'aménagement projeté.
- ▶ **Hauteur des constructions** : sauf précision particulière apportée dans le règlement, la hauteur est mesurée par projection verticale en tout point de la construction.
- ▶ **Extension mesurée** : elle est définie par l'emprise au sol créée qui ne peut pas être supérieure à 10 % de l'emprise au sol de la construction existante.
- ▶ **Le certificat d'urbanisme (CU), "carte d'identité de votre terrain"** : avant d'envisager de gros travaux, il existe un outil qui permet d'établir une fiche d'identification de votre (vos) terrain(s) ; il s'agit du certificat d'urbanisme. Le CU est un acte administratif informant le pétitionnaire sur les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété. Il en existe deux types :
 - Le CU de type « a » est une demande facultative en vue de connaître les dispositions d'urbanisme d'un terrain,
 - Le CU de type « b » est une demande facultative en vue de savoir si une opération déterminée est réalisable (construction, établissement commercial, lotissement).



LES PRINCIPAUX TYPES DE CONSTRUCTIONS ET LES AUTORISATIONS AFFÉRENTES



Construction de plus de 20 m² sur un terrain nu ou déjà construit* :

- maison
- garage
- abri (jardin ou animaux)

→ **Permis de construire**

*Suivant le zonage du PLU



Modification de façade (porte, fenêtre, etc.) ou construction de moins de 20 m² sur un terrain nu ou déjà construit* :

- garage
- abri (jardin ou animaux)
- cellules photovoltaïques ou panneaux solaires

→ **Déclaration préalable**

* Suivant le zonage du PLU



Construction d'une véranda, d'un local accessoire (accolé au bâtiment principal), d'une terrasse (si celle-ci dépasse de plus de 0,60 m du terrain naturel)

- moins de 40 m² → **déclaration préalable***
- plus de 40 m² → **permis de construire***

* Suivant le zonage du PLU



Zones naturelles ou agricoles : Zone NG et A

Construction autorisée sur une unité foncière (parcelles contiguës)

Abri pour animaux de 30 m² maximum :

- moins de 20 m² sur terrain déjà construit
→ **déclaration préalable**
- de 20 à 30 m² sur terrain déjà construit
→ **permis de construire**
- au-delà de 30 m² → **construction interdite**



Construction de moins de 5 m² sur un terrain nu ou déjà construit (abri de jardin ou animaux)

ou

piscine non couverte (moins de 20 m²)

ou

serres d'une hauteur < 1,80 m

→ **Aucune déclaration**

Cas particulier : "les tiny house"

Depuis quelques années, nous constatons l'arrivée d'un nouveau type de constructions : "les tiny house" ou "les maisons minuscules". Généralement, ce sont des constructions minimalistes et transportables. Si le concept paraît intéressant, écologique et peu consommateur d'espace, il pose le problème des raccordements aux différents réseaux (électricité, eau potable, eaux usées). De plus, ce type de construction peut inciter à se "poser" dans des zones où les constructions ne sont pas tolérées.

Nous avons déjà eu quelques demandes auxquelles, après renseignement auprès des services de la Préfecture, nous avons dû y répondre défavorablement, notre PLU n'ayant pas intégré ces nouveaux types de construction.

Pour rappel, voici les sanctions auxquelles s'exposent les contrevenants en cas de non-respect de ces règles :

Pour toute construction non déclarée, vous risquez une amende allant de 1 200 € à 6 000 € par m² construit (article L480-4 du code de l'urbanisme).

Le non-respect des décisions du Tribunal de Grande Instance (arrêt des travaux, démolition ou mise aux normes) entraîne de nouvelles sanctions (article L.480-7 du code de l'urbanisme) :

- Si une interruption du chantier a été décidée par le tribunal et que vous continuez de construire sans autorisation, vous êtes passible :
 - d'une amende de 75 000 € ;
 - et d'un emprisonnement de 3 mois.
- Si un ordre de démolition a été prononcé et que vous ne respectez pas le délai imparti :
 - des pénalités par jour de retard peuvent être imputées : entre 7,5 et 75 € par jour ;
 - après le délai, si la démolition n'a pas été effectuée : la municipalité est en droit d'exécuter les travaux nécessaires, à vos frais.

Vous trouverez les formulaires nécessaires à l'accomplissement de ces formalités à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

Le service de l'urbanisme de la commune

Mais avant de penser "sanctions", et en cas de doutes, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la commune. Sarah MOUGEL et Jean-Luc THOMAS ne manqueront pas de vous orienter, de vous conseiller sur les démarches et formalités à accomplir ou les régularisations à établir.

Le conseiller délégué à l'urbanisme
Frédéric CHAMBERLIN

Turbine de Travexin

Courant avril 2021, la municipalité a été informée du projet de vente du site hydroélectrique de Travexin. Le conseil municipal du 17 mai 2021 s'est alors positionné en faveur de l'acquisition et a déposé une offre de prix.

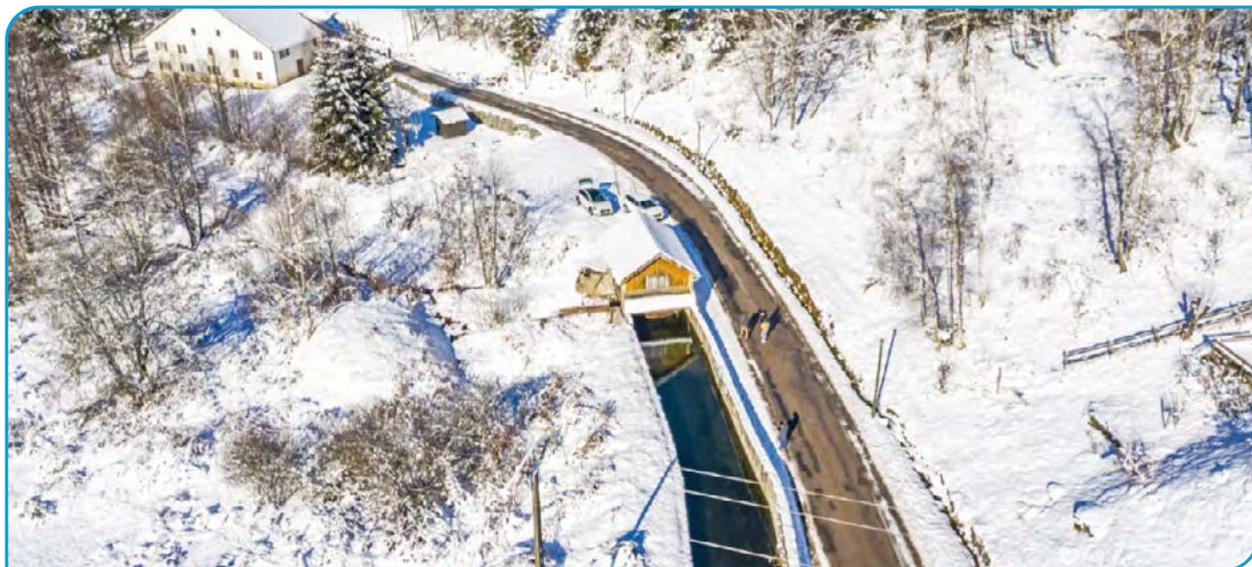
Après analyse des différentes offres reçues, Monsieur PETITJEAN, gérant de la société MPL et propriétaire du site hydroélectrique, a retenu la proposition de la Commune, laquelle s'élève à 1,5 M €, et comprend :

- le fonds de commerce (droits d'eau, contrat de revente d'énergie, etc.),
- les terrains dont deux parcelles attenantes au bâtiment de l'ancienne usine CHAGUÉ,
- les constructions et bâtiments dont celui jouxtant les turbines,
- les installations techniques, matériel et outillage.

La synthèse des éléments techniques, administratifs et financiers présentés lors de la séance à huis clos du conseil municipal du 17 mai 2021 est détaillée ci-dessous.

Les biens initialement mis en vente concernent à la fois des actifs incorporels (droit d'eau, contrat de raccordement au réseau et contrat de vente d'énergie) et corporels (un bâtiment abritant trois turbines automatisées et un poste de transformation électrique, deux bâtiments de type dégrilleur, une conduite forcée enterrée remplacée intégralement en 2008, deux canaux d'amenée d'eau, un étang et différentes parcelles immobilières associées).

L'ensemble de ces équipements est supporté par de nombreuses parcelles cadastrales, dix-neuf sur la Commune de Cornimont et huit sur la Commune de Ventron, **pour une superficie totale de 5ha 69a 71ca.**



Situation géographique du dégrilleur.

Production et rentabilité

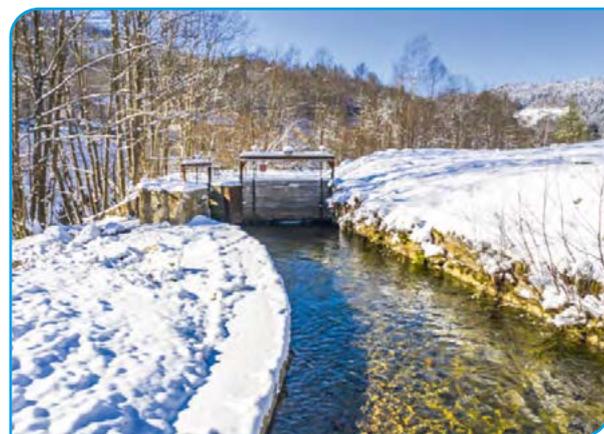
La production hydroélectrique est quant à elle produite via deux installations. La première, dite « principale », est équipée de deux turbines « Francis » de 510 kW et 120 kW. Elle est alimentée par une prise d'eau sur le canal des Vanres à Ventron, et bénéficie d'une chute brute de 48,5 mètres et d'un droit d'eau en vigueur jusqu'en 2035.

La deuxième, dite « secondaire », est équipée d'une turbine « Francis » de 110 kW, et alimentée par deux prises d'eau (droits d'eau contestés) se rejoignant à l'étang de Travexin. Elle bénéficie d'une chute d'environ 11 mètres.

L'ensemble de ces deux sites produit annuellement et en moyenne 1 560 mégawatt-heures, dont 90 % pour le site dit « principal », seul autorisé à fonctionner.

Selon les données transmises, les productions hydroélectriques permettent de générer annuellement

environ 114 000 € de recettes brutes sur le marché réglementé d'EDF de type H07 contre 65 000 € sur le marché libre.



Prise d'eau.

A ce jour, le contrat H07 est suspendu par la Préfecture en raison des travaux d'une passe à poissons non réglementaire. La vente de la production se fait donc intégralement sur le marché libre.

En anticipant la contractualisation d'un contrat H16 (qui oblige à remettre à neuf toutes les installations), les recettes annuelles brutes pourraient atteindre 171 000 € annuels et ainsi rentabiliser plus rapidement l'acquisition du site.

Financement

Concernant l'estimation des charges annuelles de gestion, le coût de fonctionnement est estimé à 35 000 € auxquels seront ajoutés les intérêts d'emprunt et le remboursement du capital.

Au vu de la situation financière de la Commune, la souscription de l'emprunt auprès du Crédit Agricole a pu être accordée sans difficulté pour financer cette acquisition, pour 1,5 M € au taux d'intérêts de 0,72 %.

Il sera nécessaire de recourir à un deuxième emprunt pour réaliser la passe à poissons, les mises aux normes environnementales et les travaux liés au contrat de vente d'électricité type H16, si cette option est retenue.

Pour rappel, le budget « Turbine du Bâs » génère en moyenne un excédent net de 50 000 € qui était reversé jusqu'ici au budget communal. Avec ce nouvel équipement, le reversement au budget communal serait moindre et une partie de l'excédent de la Turbine du Bâs permettrait d'assurer l'équilibre de ce nouveau budget annexe intitulé « Turbine de Travexin ».



Turbine.

Travaux

Dès l'automne, l'étude sur la continuité écologique va être lancée, donnant la priorité à la passe à poissons. Les travaux seraient programmés pendant la saison estivale (période la moins rémunératrice pour la turbine à compter d'avril/mai 2022). De plus, il faut tenir compte des travaux dans les cours d'eau autorisés seulement du 1^{er} avril au 31 octobre.

La commune entreprendra également la réalisation d'ouvrages de renaturation aux abords de la rivière sous l'église de Travexin. L'étang qui jouxte la turbine sera conservé et mis en valeur.

Les demandes de subventions seront effectuées sous réserve de la compatibilité avec la souscription du contrat de revente d'électricité.

Il est important de participer au développement des énergies vertes qui se révèlent utiles dans la lutte contre le réchauffement climatique tout en assurant une rentrée financière non négligeable pour la collectivité.

Marie-Jo CLÉMENT

VIDÉOPROTECTION

Mise en place d'un système de vidéoprotection visant la sécurisation des voies et bâtiments publics

Depuis quelques années, nous constatons un accroissement des actes de délinquance et de vandalisme sur le territoire communal. Nous retrouvons deux catégories de méfaits :

- ▶ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique et aux biens, avec des dégradations constatées sur les toilettes publiques, les locaux de la voie verte, les abords du square du Saulcy, maison de santé y compris,
- ▶ Les cambriolages provenant de réseaux organisés.

Les objectifs

Nous le constatons à chaque méfait, la police municipale et la gendarmerie nationale sont à la recherche d'indices pour retrouver les coupables. Il faut donc agir pour :

- ▶ Enrayer les incivilités et les cambriolages ; plusieurs commerçants et particuliers en ont été victimes,
- ▶ Dissuader les malfaiteurs et faciliter leur identification,
- ▶ Protéger les biens et les personnes.



Destruction dans les toilettes publiques.

La nature de l'opération

Les caméras de vidéoprotection seront installées sur des axes et lieux sensibles. La lecture des plaques d'immatriculation en entrée et sortie d'agglomération sera possible tout comme la surveillance de certains espaces et bâtiments publics.

Ce dispositif étant très réglementé, la commune doit recevoir un avis favorable du référent sureté. La mise en œuvre doit respecter les préconisations de l'arrêté du 3 août 2007.

- ▶ Installation de caméras conformes aux exigences minimales ; recours à la technologie infrarouge dans les zones à faible éclairage,
- ▶ Transmission des images vers une station locale d'exploitation par des réseaux filaires ou radio,
- ▶ Enregistrement des images sur un serveur dédié,
- ▶ Habilitation en nombre restreint des personnes autorisées à visionner les images et à accéder aux fichiers vidéo en cas d'infraction ou d'enquête judiciaire (gendarmerie nationale – police municipale – personnes habilitées en mairie).



Encadrement juridique



L'usage de la vidéoprotection est régi par les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 du code de la sécurité intérieure et par le décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996. Les conditions d'application de ces textes sont explicitées par des circulaires.

Sécurité et confidentialité

Il est important d'assurer le respect des libertés publiques (droit au respect de la vie privée, liberté d'aller et venir) et d'être vigilant sur le caractère opérationnel du dispositif. La vidéoprotection sera conçue et fonctionnera avec efficacité dans l'intérêt des citoyens, en vue uniquement de protéger leurs biens et leur intégrité.

Des pictogrammes sont prévus avec la mise en place de panneaux informant toute personne de l'installation de la vidéoprotection.

Ce projet peut surprendre une partie des habitants mais dans la grande majorité, l'adhésion s'est fait ressentir car nous constatons une exaspération face à toutes ces incivilités onéreuses pour la collectivité et la société.

Si aucun méfait n'est constaté, aucune lecture ne sera effectuée. Les images sont effacées dans un laps de temps très court. Gageons sur la tranquillité de notre beau village.



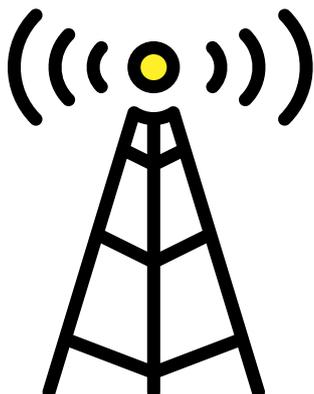
Tags sur les murs de l'ECSP

Marie-Jo CLÉMENT

TÉLÉPHONIE

mise en service de la station-relais

La station-relais située au Brabant est opérationnelle en 3G (900 Mhz) et en 4G (700/800 Mhz) depuis le 13 juillet 2021 pour les quatre opérateurs (Bouygues, Free, Orange et SFR).



Transition écologique

L'association « du jardin partagé du Couraôge »

Il vit grâce à une équipe de bénévoles qui proposent des activités et des conseils en jardinage. Cet élan de solidarité permet de tisser des liens d'amitié et de favoriser le dialogue. Il donne la possibilité aux adhérents qui bien souvent ne possèdent pas de jardin de pouvoir cultiver et récolter fruits et légumes garantis bio !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Martine CLAUDE au 06 17 15 23 04.



Jardin partagé.

Pose de bacs potagers aux abords de l'immeuble VOSGELIS à Xoulces

C'est une demande exprimée par des locataires soucieux de leur environnement et désireux de produire quelques fruits et légumes qui nous est parvenue en Mairie. Les services ont aussitôt posé des bacs remplis de terre pour laisser libre cours à l'imagination des jardiniers.

Certains d'entre eux ont rejoint le jardin partagé. C'est une belle initiative qui va se compléter par la pose d'un composteur, projet encouragé par VOSGELIS et EVODIA (établissement vosgien d'optimisation des déchets)



Bacs potagers installés au Rond champ.

Jardin et sentier pieds nus

A l'arrière de la Mairie, un petit coin de paradis a été créé par les élèves de l'école du centre. Démarré il y a quelques années à l'initiative de Rachel, enseignante, ce petit coin de terrain a pris la forme d'un jardin pour évoluer ensuite vers un sentier ludique.

Il n'est pas interdit de se promener au travers des allées, de se déchausser pour goûter aux joies du sentier et au passage, déguster un fruit.

Belle initiative pour inculquer des valeurs écologiques aux élèves.

Voir dans la rubrique JEUNESSE l'article plus détaillé écrit par Mme Rachel JANTZEN enseignante à l'école du Centre.

Marie-Jo CLÉMENT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les travaux de réhabilitation du bâtiment de la salle des fêtes



Démolition bâtiment arrière de la salle des fêtes.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'études COLIN Architectes DPLG. Quinze lots sont attribués à des entreprises locales.

Ce programme de réhabilitation revêt un caractère de première importance puisque les services administratifs de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges issue de la scission doivent être installés à Cornimont pour 2022.

Malgré des conditions d'approvisionnement de fournitures très difficiles, les travaux se poursuivent. Les entreprises sont tributaires de ce contexte économique et subissent des désagréments de plein fouet.

A ce jour, l'entreprise DELOT a procédé à la démolition de la partie arrière du bâtiment où étaient installés les anciens bureaux des ADMR. L'entreprise POIROT P&H qui assure la reconstruction en ossature bois rencontre des difficultés pour recevoir les matériaux en temps et en heure.

Espérons que tout rentre dans l'ordre pour cet automne ; mais nous savons déjà que les délais seront dépassés.



Pose des panneaux bois.

Les travaux de réhabilitation de la mairie



Accueil de la mairie et future agence postale.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet d'études ASP. Le programme consiste à isoler le bâtiment, rafraîchir les locaux et installer l'agence postale.

Courant juillet, la commission d'appel d'offres s'est réunie et ce sont onze lots qui ont été attribués à des entreprises locales. L'entreprise assurant le gros œuvre interviendra début novembre et s'attachera à démolir un des piliers du rez-de-chaussée.

Pour assurer la sécurité de tous, le déménagement temporaire des services administratifs vers la salle Jacques VILLERET est prévu courant octobre 2021.

L'accueil du public, les permanences des élus, les réunions et cérémonies s'effectueront au centre de polyactivité, le temps du chantier.

Ces programmes de travaux entraînent une indisponibilité des salles communales pour les associations et pour toute manifestation organisée au centre de polyactivité.



Hall d'accueil de la mairie et de l'agence postale.

Espérons que tout rentre dans l'ordre pour l'été prochain ; En attendant, il faudra faire preuve de patience, et peut-être se tourner vers les communes voisines pour emprunter des salles !

Marie-Jo CLÉMENT



Accueil mairie autre vue.

FÊTE DE L'EAU & DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À l'heure où nous écrivons ces lignes, une manifestation réduite de la Fête de l'Eau et de la Transition Énergétique est prévue le dimanche 19 septembre 2021 de 13h à 18h, vous trouverez ci-joint au bulletin le programme. Ces animations seront maintenues si les conditions sanitaires le permettent.

Marie-Jo CLÉMENT

LA CARRIÈRE DES PETITES ALPES

Le projet débute quand l'association Oiseaux Nature, membre de MIRABEL-LNE, située dans les Vosges fait le constat de dégradations sur la carrière suite à divers témoignages. Une discussion a donc été engagée avec la mairie de Cornimont, propriétaire de cette carrière. La commune a été à l'écoute pour un futur projet de renaturation, consciente des dégâts provoqués à l'environnement.

Les partenaires du projet porté par MIRABEL-LNE sont donc « Oiseaux nature » et la Commune de Cornimont.

L'objectif premier de ce beau projet

Retrouver un réservoir naturel pour permettre l'épanouissement de la biodiversité.

L'histoire de cette petite carrière et son devenir

De nombreux dépôts de remblai ont comblé et dégradé le milieu. Le déblaiement des mares existantes, leur remise en eau, l'arrêt de tout remblaiement et dépôt sauvage ont donc été une priorité.

Dans un second temps, un réseau de nouvelles mares a été créé. Il va permettre la recolonisation d'espèces présentes avant comblement (Triton crêté entre autres), ou la colonisation de nouvelles espèces non présentes auparavant (Sonneur à ventre jaune) mais qui potentiellement pourraient venir sur le site grâce



Réalisé par les jeunes conseillers municipaux.

aux habitats favorables à proximité.



Panneau explicatif.

Le projet s'inscrit à plus grande échelle dans la Trame Verte et Bleue, en termes de continuité écologique pour permettre une sauvegarde et une mise en valeur de réservoir de biodiversité.

Le projet de renaturation de la carrière des Petites Alpes est maintenant terminé. Des panneaux pédagogiques renseignent le promeneur sur la renaturation, la faune et la flore présentes sur le site. Les dessins illustrant ces panneaux ont été réalisés par les enfants du conseil municipal des jeunes.

Merci à eux pour cet excellent travail.

Annette MARCHAL

BALLAST RÉCOLTE LES FRUITS DU « DÉFI J'Y VAIS »

L'association Ballast organise et propose depuis quelques années maintenant, de mai à octobre quand il fait beau, des promenades en vélos calèches pour les résidents des EHPAD et les personnes à mobilité réduite.

Pour cela, l'association possède déjà quatre véhicules dont deux à assistance électrique, pilotés par une équipe d'une dizaine de bénévoles.

Grâce au « Défi j'y vais », l'association va pouvoir acquérir un nouveau triporteur destiné à véhiculer des personnes plus lourdement handicapées en prenant en charge directement leur fauteuil roulant.

Le « Défi J'y vais ! » est une opération de sensibilisation, ludique, motivante, collective et responsable, imaginée pour inciter les habitants du Grand Est à tester de nouvelles solutions de mobilité écologique.

L'objectif est d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur leur lieu de travail ou de scolarité par des modes de déplacement durable afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Le nombre de kilomètres parcourus pendant la durée du défi par l'ensemble des participants est converti en dotation financière versée au bénéfice d'un organisme œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.



Remise du chèque défi j'y vais juin 2021.

Cette année, l'ensemble des territoires partenaires a souhaité soutenir un projet en faveur des personnes à mobilité réduite et leur offrir la possibilité de participer à des activités en extérieur. C'est pourquoi la dotation solidaire du défi a été décernée cette année à l'association Ballast.

Une cérémonie conviviale a eu lieu devant l'atelier d'auto-réparation de vélos à Cornimont pour la remise d'un chèque de 5 000 € en présence des élus et des associations partenaires.

Les membres de Ballast remercient chaleureusement les personnes qui se sont rendues au travail ou à l'école à vélo ou par d'autres moyens durables. Leur action va permettre à des personnes à mobilité réduite de découvrir la voie verte des Hautes-Vosges.

Dominique HANTZ

Président de l'association Ballast

Fêtes patriotiques

LE 1^{ER} RÉGIMENT DES TIRAILLEURS ET LES FÊTES PATRIOTIQUES



Passation de commandement 1^{er} juillet à Épinal

Depuis le début de l'année 2021, la Commune de Cornimont a participé à de nombreuses cérémonies avec le 1^{er} Régiment des Tirailleurs, à Epinal et à Cornimont.

- ▶ **07 mai à Epinal** : dissolution du Groupement Tactique « Désert Lamy » de retour de l'opération « Barkane » au Mali
- ▶ **08 mai à Cornimont** : commémoration de la fin de 2^{ème} guerre mondiale 1939-1945
- ▶ **20 mai à Cornimont** : au Haut du Faing, marche destinée à la préparation opérationnelle, suivie de la cérémonie du Garigliano
- ▶ **18 juin à Cornimont** : commémoration de l'appel du Général de Gaulle

▶ **25 juin à Ventron à l'ermitage Frère Joseph** : passation de commandement entre le Capitaine SIMON et le Capitaine LAROCHE du 1^{er} régiment de tirailleurs

▶ **1^{er} juillet à Epinal** : passation de commandement entre le Colonel VOUILLOUX et le Colonel LANUSSE-CAZALE, du 1^{er} régiment de tirailleurs

▶ **14 juillet à Cornimont** : Fête Nationale.

Toutes ces cérémonies ont été l'occasion de remises de décorations, de distinctions et de dépôts de gerbes.

Marie-Josée FRANÇOIS



Passation de commandement le 25 juin à Ventron.



SAPEURS POMPIERS

FÊTE NATIONALE

Le 14 juillet dernier a été l'occasion de mettre à l'honneur plusieurs sapeurs-pompiers de notre Commune. Les promus du Centre d'Incendie et de Secours de Cornimont de cette année sont :

- ▶ **L'adjudant Patrick GEHIN**, décoré de la médaille échelon or pour 30 ans d'engagement volontaire, et promu Adjudant-Chef
- ▶ **L'adjudant Nicolas HUMBERTCLAUDE**, promu Adjudant-Chef
- ▶ **Le caporal-Chef Luca GOHARD**, promu Sergent
- ▶ **La caporale Ludivine BALLET**, promue Caporale-Cheffe
- ▶ **Le sapeur de 1^{ère} classe Benjamin RODET**, promu Caporal.

La fourragère à titre individuel pour acte de courage et de dévouement lors de la tempête de 1999 ou de

la pandémie de COVID-19 a été décerné à vingt et un sapeurs-pompiers.

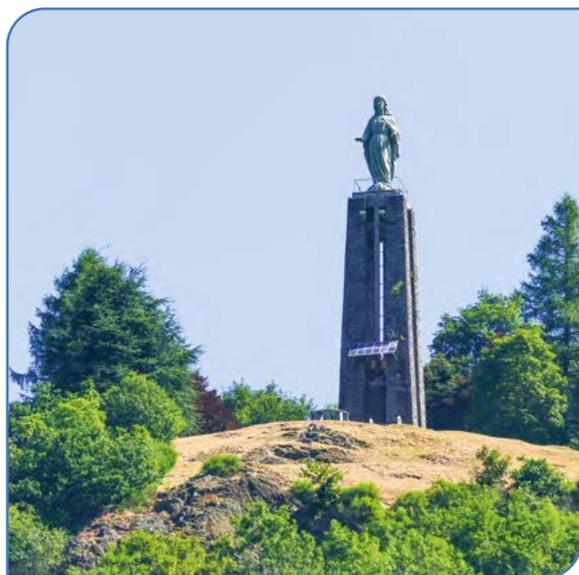
Trois pompiers : Fabienne LAHEURTE, Lola ANTOINE et Rimilson GEHIN se sont vu également décerner la fourragère pour acte de courage et dévouement à titre collectif.

Les sapeurs-pompiers qui n'ont pas pu assister à cette cérémonie se verront remettre leurs distinctions lors de

la prochaine Sainte Barbe.

La municipalité félicite tous les récipiendaires et remercie chaleureusement le corps des sapeurs-pompiers pour leur courage, leur bravoure et leur engagement envers toute la population.

Marie-Josée FRANÇOIS



Notre Dame de la Paix.

LE HAUT DU FAING

Ce haut lieu stratégique au moment de la libération de CORNIMONT, témoin des combats de la dernière guerre, méritait d'être mis en valeur.

Déjà identifié comme « paysage remarquable » par La Communauté de Communes de la Haute-Moselotte dans le cadre du premier plan de paysage, un cheminement dénommé « sentier des roches » avait été créé et une table d'orientation installée. Cet endroit offre un point de vue incontournable sur le village et ses vallées.

Dans le cadre de la mise en place du chemin de mémoire et citoyenneté par les collégiens, les associations patriotiques et la municipalité, l'idée de mettre en lumière ce domaine chargé d'histoire a germé dans les têtes.

Des actions transversales sont désormais entreprises.

La restauration du monument de Notre Dame de la Paix

70 ans après sa construction, face aux aléas climatiques générant des dégradations, une nouvelle opération de réhabilitation est menée.

L'entreprise EMTS doit démarrer les travaux de restauration comprenant le décrépiage des murs suivi du rejointoiement du socle béton puis de la pose d'un enduit de protection anticorrosion sur la statue de la Vierge.

L'éclairage alimenté par l'énergie photovoltaïque en autoproduction sera installé par les électriciens de la commune.

Au pied du monument, nous retrouverons les informations concernant l'installation de la Vierge ainsi que la petite chapelle destinée au recueillement.

Nouvelle campagne de mécénat

Tout comme pour la coulée des deux cloches de l'église en 2015, un appel à la générosité en faveur de la préservation du patrimoine est lancé par la Fondation du Patrimoine. La convention a été signée dans le courant de l'été entre la commune et la fondation.

Vous trouverez en pièce jointe un document explicatif pour les appels aux dons (Les dons de cette nature sont déductibles des impôts).

Le balisage du chemin de mémoire

Parallèlement, le groupe de mémoire et citoyenneté propose de mettre en lumière le chemin emprunté par les militaires du 6^{ème} RTM pour libérer le territoire. Cet endroit s'est révélé stratégique lors des combats d'octobre 1944.

Grâce à la mémoire de notre ami Roger MANGEL, des panneaux explicatifs sont en cours d'élaboration. Ils seront installés sur le parcours, depuis le fond de la Gesse jusqu'au monument de la Vierge en passant par la route de Notre Dame de la Paix.

Olivier CLAUDON a été sollicité pour réaliser les illustrations et les services techniques procéderont à leur installation.

Avec une année de retard lié à la crise sanitaire, ces travaux devraient être achevés pour la fin de l'année.

Marie-Jo CLÉMENT

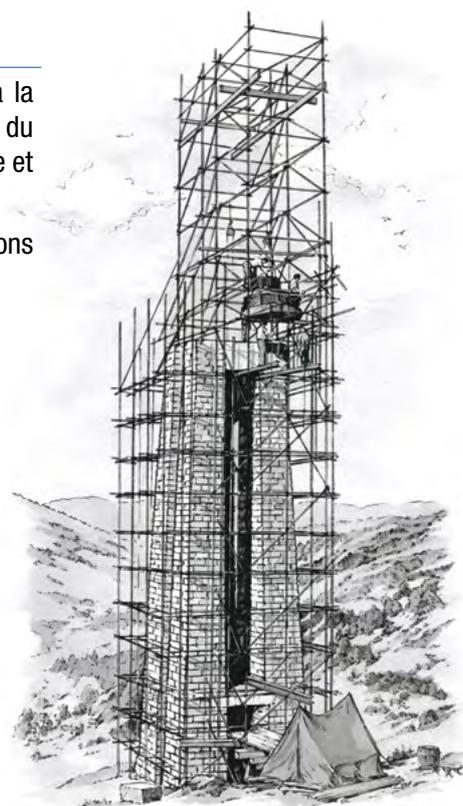


Illustration construction du socle de la vierge réalisée par Olivier CLAUDON.

L'A.L.S.H.

LE PÉRISCOLAIRE A CORNIMONT



Baignade au lac à Saulxures.

Pour les enfants, l'année scolaire s'est terminée par un mercredi à la Ferme de Peute Goutte à Ventron. Un grand merci aux propriétaires pour leur accueil qui fut des plus chaleureux.

Notre accueil de loisirs était ouvert du 7 au 30 juillet. La soixante d'enfants inscrits a pu participer à de nombreuses activités : sorties aux parcs d'attractions « Pokeyland » et « Fraispertuis », au lac de Saulxures-sur-Moselotte, au parc accrobranches à Kruth, après-midi de découverte du tennis, courses d'orientation, « semaine en deux-roues » en collaboration avec l'Association Ballast, mini-olympiades avec l'A.L.S.H. de Xoulces, etc.



Ces activités ont été proposées dans le cadre d'un partenariat avec l'E.C.S.P. et la C.A.F.

Merci à Isabelle MOUGIN, responsable du service périscolaire, aux animatrices et

aux bénévoles pour leur forte implication durant cette saison estivale afin que nos jeunes puissent passer ensemble de bons et d'inoubliables moments.

Marie-Josée FRANÇOIS
Isabelle MOUGIN



Epreuve de relais costumé aux mini-olympiades.



Sortie en vélotaxi au lac à Saulxures avec les bénévoles de Ballast.

Nos écoles

DÉPART EN RETRAITE DE M. BAILLY

Directeur de l'École du Centre à CORNIMONT depuis 1999, Monsieur Denis BAILLY quitte ses fonctions pour une retraite bien méritée.

Il a consacré sa vie professionnelle à l'instruction de nos enfants et a encore démontré son dévouement au cours de cette dernière année scolaire des plus compliquée en préservant la santé des élèves, des enseignants et des personnels de l'école.

La reconnaissance de l'institution s'est traduite en mars 2019 par sa nomination au grade d'officier dans l'ordre des palmes académiques.



Départ en retraite de M. BAILLY.

C'est avec l'esprit serein qu'il peut se tourner vers sa nouvelle vie ; ne doutons pas qu'il restera dans la mémoire de nombreux enfants de la commune.

Profitons de cette chronique pour saluer Mme Nathalie

NADAL qui prend la direction de la nouvelle « École Primaire du Centre » qui regroupe désormais l'école maternelle « 1,2,3 Soleil » et l'école primaire.

CONCOURS D'ÉCRITURE

Cette année, le concours d'écriture avait pour thème « la bande dessinée ». Deux classes de l'école primaire ont travaillé sur ce sujet.

La classe ULIS de Rachel JANTZEN nous diffuse des conseils très pertinents pour tendre vers le zéro déchet et la classe de CE1 – CE2 de Caroline MOUROT présente 4 historiettes rafraîchissantes.

Ce travail a été présenté le 24 juin dernier à la municipalité et a permis aux enfants d'exposer leur démarche. Un sympathique goûter est venu clôturer cette manifestation.



Concours d'écriture

JARDIN DES GRANDS MEIX

À l'arrière de la mairie, un jardin est entretenu par les élèves de l'école du centre. Les enfants nous ont conviés à une dégustation de radis qu'ils ont récoltés, résultat de leur travail. Pour combler leurs invités, ils ont fabriqué le beurre qui accompagnait ces délicieuses racines et ont assuré un service impeccable.

Roger NICAISE

École du centre

DU CÔTÉ DE LA CLASSE DE CAROLINE MOUROT



Visite de l'écloserie.

Malgré une année compliquée, l'école du Centre a pu compter sur plusieurs associations locales.

Dès le début de l'année scolaire, la classe de CE1-CE2 est allée visiter l'écloserie avec l'intervention

des passionnés de l'AAPPMA (association de pêche). Le milieu de vie et la reproduction des truites de nos rivières n'ont plus de secret pour eux. Depuis certains enfants se sont adonnés au plaisir de la pêche.



Nettoyage avec Rando'nett.

Comprendre et respecter notre environnement est un geste citoyen qu'il est nécessaire d'apprendre dès le plus jeune âge. Les responsables de l'association Rando'Nett Hautes-Vosges sont venus se présenter à l'ensemble des écoliers, les sensibilisant par le biais d'un jeu sur le temps de décomposition des déchets. Deux classes ont participé à une Rando' Nett ; 20 kg de déchets ont été collectés lors de cette sortie.

Les écoliers ont participé au défi « A l'école, j'y vais en vélo, en marchant, en trottinette... ». Cette action a permis d'attribuer une dotation en faveur de l'association Ballast qui, pour remercier

les élèves, est venue se présenter et leur faire bénéficier de conseils sur la pratique du vélo et son entretien.

L'éducation à une alimentation saine et équilibrée fait également partie des programmes. Pour cela, certains écoliers ont profité du savoir-faire de l'équipe des « Jardins Partagés ». Ils ont pu observer, planter, déguster quelques fruits, légumes et plantes aromatiques. La dégustation du sirop de fleurs de sureau a ravi tous les élèves de l'école !

La proximité avec l'ECSP a permis également de pouvoir profiter de nombreuses expositions culturelles et artistiques en ces temps de restrictions.

Un grand merci à l'association les Petits Counehets, aux différentes associations de Cornimont et à la municipalité pour avoir permis aux élèves d'apprendre en partageant des valeurs simples et de manière ludique durant cette année scolaire particulière.

Caroline MOUROT



Atelier entretien vélo avec Ballast.

Conseil municipal des jeunes

Après une prolongation d'une année du mandat actuel suite à la situation sanitaire, nous espérons renouveler le conseil des jeunes à la fin de l'année 2021, voire au début de l'année 2022. Je voudrais rendre hommage à tous les conseillers qui pendant leurs vacances franchissent les portes de la Mairie pour travailler sur les différents projets proposés.

Je les remercie et les félicite pour tout ce qu'ils ont apporté à notre commune. Pour certains d'entre eux, c'est même deux mandats qu'ils ont remplis. Une chose est certaine : ils peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli.

Il est important que la jeunesse puisse s'exprimer et donner son avis sur la vie de la commune. Pour la prochaine élection, nous serons sûrement obligés de nous adapter en fonction du protocole sanitaire. Nous ferons en sorte d'informer un maximum de jeunes concernés pour élire un nouveau conseil des jeunes d'ici la fin de l'année.

Le conseil des jeunes est composé d'élèves de CE2, CM1, CM2 et 6^{ème}. Ils doivent obligatoirement habiter

Cornimont. Il permet aux enfants de Cornimont de s'impliquer réellement dans la vie et le fonctionnement de la commune dans un esprit de citoyenneté, et de mesurer l'importance des élections dans un pays démocratique.

Rendez-vous est donné en cette fin d'année à tous les jeunes de Cornimont.

Jimmy SCHMITTER



Exploration au microscope de la cueillette de fleurs.

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Activités régulières :

Vous vous en doutez, lorsque nous regardons en arrière dans le rétroviseur, la saison qui vient de s'écouler aura été marquée par les vicissitudes liées à la crise sanitaire.

Entre une rentrée qui s'annonçait plus favorable en septembre 2020, un confinement arrivé cinq semaines après la reprise des activités, une réouverture en mars pour un mois pour les activités concernant les enfants avant que tout ne soit de nouveau annulé pour finir par un redémarrage des activités régulières mi-mai, nous pouvons dire que nous avons connu une saison avec... trois rentrées...

Une situation pas simple à gérer d'un point de vue « administratif ». Nous avons essayé d'être le plus juste possible par rapport au paiement des activités, en accordant des remboursements ou des avoirs. Merci aux personnes inscrites pour leur compréhension.

Et un grand merci à toute l'équipe d'animation qui a maintenu, quand cela était possible, le lien avec les adhérents (soit par visioconférence, soit en diffusant des vidéos sur « Youtube »).

La situation, qui s'était nettement améliorée en mai / juin est en train de se dégrader à nouveau à l'heure où nous écrivons ces lignes. Même s'il faut rester optimiste et aller de l'avant, qu'en sera-t-il en ce mois de septembre au moment où sortira ce bulletin ?



Intervention Rando'nett.

Accueil de Loisirs :

Si vous êtes curieux, sachez que la page Facebook de l'ECSP, gérée par Nathalie MURATORI, relaye de nombreuses photos et même des clips hebdomadaires qui retracent la semaine vécue. Une belle initiative mise en place l'an passé par Nathalie et qui rencontre un franc succès.



Xoulces express.

L'été est une période intense d'animation, avec l'Accueil de Loisirs de Xoulces et des projets pour les ados.

Cette année, le rapprochement avec l'ALSH des Grands Meix s'est encore intensifié. Outre la « passerelle » (système de transport d'un accueil à l'autre) qui est mise en place, il faut noter la mutualisation notamment dans les transports (un même bus pour une même destination), ce qui permet de réduire les coûts. Ce fut le cas pour « Pokeyland » (parc d'attractions en Moselle) et l'accrobranche à Kruth.

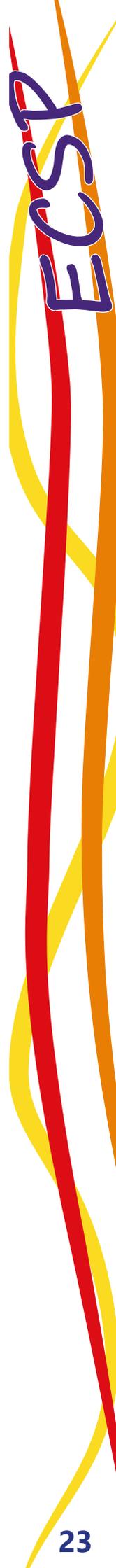
« Mutualisation » également au niveau du personnel, ce qui permet des rencontres enfants et encadrants des deux centres sur de grandes journées d'animation, comme l'ont été les « Olympiades ». A noter deux thèmes forts cette année : le vélo et l'environnement.

Cela n'a pu se faire qu'au travers de différents partenariats, comme avec Ballast, Rando'Nett ou la Communauté de Communes des Hautes-Vosges avec l'intervention du nouvel « ambassadeur » du tri des déchets.

Mais le programme fut riche et varié, avec des grands jeux, « le Xoulces Express » par exemple, avec des activités manuelles ou à travers d'autres partenariats avec APS Vosges pour notamment du « géocaching ».



Intervention ambassadeur du tri de la CCHV.



Enfin, un petit mot pour féliciter Nathalie qui a obtenu son BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) début juin, reconnaissance s'il en est de ses compétences, de son implication, de son sérieux, des idées qui font « mouche ».

Des projets ados :

A l'heure où sont écrites ses lignes, ces projets n'avaient pas encore eu lieu. Mais il faut souligner le septième « Chantier Jeunes », pour lequel douze ados se sont inscrits. Entre petits travaux sur le domaine de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron et des activités de loisirs (escalade, randonnée / orientation, parc « Bol d'Air », nul doute que les jeunes auront vécu une semaine intensive dont ils se rappelleront.

Comme par le passé, ce projet aura mobilisé de très nombreux partenaires. Je ne les citerai pas de peur d'en oublier mais je tiens à les remercier chaleureusement. Et remercier les financeurs de cette opération, en premier



Olympiades.

lieu desquels le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et la CAF des Vosges.

De plus, un stage de théâtre a été programmé la dernière semaine de juillet, sous la houlette de Sophie NOWAK. Huit ados auront pu aborder les techniques du jeu théâtral, s'initier à l'écriture théâtrale et à la mise en scène, prendre conscience de ce qu'est la vie de troupe tout en surmontant leurs éventuelles appréhensions.

LE CENTRE SOCIAL

La décision a été entérinée le 28 juin 2021 par les membres du Conseil d'Administration de la CAF des Vosges.

Cette fois-ci, c'est officiel !! **L'agrément « centre social » nous est octroyé pour la période du 01/09/21 au 31/12/22. En quoi cela consiste-t-il ?**

Pour essayer de faire simple et ne pas être trop « technique », cet agrément va nous permettre :

- ▶ de maintenir et développer nos activités actuelles (activités régulières, manifestations, coordination de projets),
- ▶ de développer le secteur « familles » et « parentalité » (comme par exemple les sorties familiales), ce qui sera LA nouveauté et un nouvel axe fort pour l'ECSP.

Pour cela, au terme d'un recrutement qui se sera déroulé sur presque trois mois, nous avons recruté la référente « Familles », Mme Auriane COLIN, qui prendra ses fonctions le 01/09/21. Nul doute qu'elle saura apporter le dynamisme et le fruit de sa réflexion à ce poste. Titulaire d'un DECESF (Diplôme d'Etat Conseillère en Économie Sociale et Familiale), elle présente toutes les compétences pour mener à bien la mission qui l'attend et concourir ainsi à la réussite de notre projet.

A noter également que dans le cadre du projet « centre social », Nathalie verra son temps de travail augmenter en passant à temps complet et ses missions évoluer. Elle partagera son service entre les missions de chargée d'accueil et celle de responsable du secteur jeunesse.

Il y aura un vrai changement à la rentrée prochaine, un virage important à bien négocier pour la structure. Mais je suis certain qu'avec Nathalie, Auriane et tous les membres bénévoles de l'ECSP, nous parviendrons à relever ce défi.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les remercier toutes et tous. Beaucoup d'entres eux ont été mis à contribution ces derniers mois dans cette optique du passage en « centre social ». Trois commissions « familles », « mobilité » et « recrutement », soit près d'une vingtaine de personnes, ont travaillé durement. A cela s'ajoute tous les autres, chacun ayant apporté sa pierre à l'édifice.

Mais ici je ne peux que saluer l'investissement bénévole sans faille des sept membres du bureau qui se réunissent tous les 15 jours pour la bonne marche de la structure.

Enfin, afin de saluer ce changement, une grande journée s'annonce : elle se déroulera le **samedi 18 septembre** à l'ECSP. Si le programme définitif vous parviendra ultérieurement, cette journée devrait se dérouler en plusieurs temps : inauguration, portes ouvertes, assemblée générale et concert de clôture.

POUR NOUS SUIVRE

L'actualité de l'ECSP continue sur notre page Facebook !

Merci de nous suivre (et de vous abonner).



ECSPCornimont88

De même, nous vous invitons à consulter le site internet de l'ECSP (mis à jour par Jérôme GURY que je remercie chaleureusement) à cette adresse : <http://ecsp-cornimont.org/>

Au plaisir de vous accueillir de nouveau à l'ECSP.

**Pour l'ECSP,
Le Directeur, Laurent ANTOINE**

PS : vous trouverez dans ce bulletin la nouvelle plaquette de rentrée de l'ECSP pour la saison 2021/2022

Animations d'été



Élise ou la vraie vie.

Après une année blanche en 2020, l'été 2021 a vu revenir les animations d'été.

Merci à tous les habitants de notre village (une pensée toute particulière pour les personnes fidèles qui sont présentes à toutes les représentations), à tous les spectateurs de passage et aux touristes en vacances à Cornimont. Ce furent des moments de partage et de convivialité, des moments joyeux.

Merci aussi à tous ceux qui ont contribué au succès de ces soirées (services techniques, membres de la commission animation, artistes, etc.)

La communication autour de toutes ces animations a largement contribué à cette réussite avec les affiches colorées installées à chaque entrée de notre village, la distribution des programmes dans vos boîtes aux lettres, les affichages dans les commerces, les informations dans les médias (journal et radio).

Malgré la période difficile que nous connaissons tous, quelle belle saison juillet/août 2021.

La commission animation vous promet que 2022 sera à nouveau à la hauteur !!!!

Marie-Josée FRANÇOIS



Duo Influences.



Déambulation autour d'un spectacle de Romain DIEUDONNÉ.



FÊTE DES MÈRES

Comme l'an passé, la traditionnelle cérémonie qui met à l'honneur les mamans ayant eu un enfant dans l'année n'a pas pu se dérouler en raison de la situation sanitaire. Toutefois, les élus ont tenu à honorer les mamans de l'année en leur faisant parvenir un bon cadeau pour des fleurs et un petit livre pour leur enfant. Seize naissances ont été recensées entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 avril 2021.

Annette MARCHAL

TENNIS CLUB

TOURNOI DE TENNIS DU TCC (Tennis Club de Cornimont)

Du 17 juin au 4 juillet dernier a eu lieu le tournoi organisé par le Tennis Club de Cornimont. 85 joueurs issus des clubs voisins du département et également de Haute-Saône et d'Alsace en ont décousu sur les courts de Xoulces.

Malgré une météo capricieuse, les rencontres se sont déroulées à peu près normalement et la convivialité était bien présente sur les terrains et autour pour encourager les joueurs.

La victoire est revenue à Virginie ODEN, originaire de Cornimont et licenciée à Plombières, pour les dames. Et à Romain LAPOIRIE licencié à Épinal ainsi qu'à Daniel XOLIN de Cornimont dans la catégorie des + de 45 ans, pour les hommes.

Le TCC remercie ses sponsors, la municipalité et tous les participants pour la réussite de son tournoi annuel.

Daniel XOLIN
Président du TCC



Tournoi à Cornimont.

Don du sang

L'Amicale des Donneurs de Sang de Cornimont vous informe

Nous avons besoin de vous ! Le don de sang, maintenant c'est urgent !!!

Depuis plusieurs collectes, nous constatons une nette baisse du nombre de donneurs. Il y a une quinzaine d'années, un donneur donnait son sang deux fois par an. Aujourd'hui, la moyenne est passée à une fois par an.

Mais que se passe-t-il en France en général, et à Cornimont en particulier ?

Si vous avez entre 18 et 70 ans, sans contre-indication médicale, vous pouvez donner votre sang. D'avance, nous vous remercions pour votre générosité.

N'oublions pas que les donneurs de sang permettent aux patients de tout âge d'aller mieux et de rester en vie.

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG, PRENEZ LE TEMPS DE SAUVER DES VIES.



Un donneur lors de la collecte à Cornimont.

Pour un gain de temps, vous pouvez prendre rendez-vous sur le site :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Marie-Josée FRANÇOIS

Restos du Cœur

La crise sanitaire entraîne une crise sociale. Partout, le nombre de personnes en difficulté augmente. Comme les années précédentes, les Restos du cœur restent ouverts durant l'été, au rythme d'un vendredi sur deux.

Le centre des Restos du Cœur s'installe dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels au 4 rue Paul Claudel à La Bresse.



La personne à contacter pour Cornimont est M. Gérard PIERREL au 06 99 51 59 27.

Annette MARCHAL

Nouveaux Commerces

Bien-être des têtes

Luc POIROT et Laurence MERCIER
vous proposent un espace bien-être
au 50 rue des Têtes.

Profitez d'un moment de détente privilégié.

Renseignement et réservation
au 06 79 40 63 52



École de Conduite
des Hautes-Vosges (ECHV)

14 rue de la 3^{ème} DIA
03.29.62.08.44
jordancunat@orange.fr

Bureau ouvert le mardi et mercredi
de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Permis B, conduite supervisée et conduite
accompagnée. Formation complète du code à
la conduite, avec suivi personnalisé.

CHRISTOPHE MAGNÉTISEUR



Christophe THIRIET

9 chemin des Bouleaux
88310 VENTRON

07.60.99.56.46

christophe88310.magnetiseur@gmail.com

A partir de janvier 2022



- PEINTURE INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR
- CRÉPIS INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR
- ENDUIT • PONÇAGE • DÉCORATEUR

☎ 06 03 56 87 45

✉ CELOOO.CANDIR@GMAIL.COM

N° SIREN/SIRET: 901709212/00012

88310 CORNIMONT



Jean-Pierre DEPARIS

2 rue de la Gare

06 11 98 38 89

jp-nettservices@outlook.com

Nettoyage de vitres pour professionnels et particuliers
(véranda, pergola, brise-soleil orientable).

Petite annonce

RECHERCHE LOCAUX À BUT COMMERCIAL



La commune est régulièrement sollicitée par
des demandes de location de locaux
à but commercial sur Cornimont.

Nous invitons les propriétaires disposant de locaux disponibles à se faire
connaître en mairie pour une mise en relation avec les porteurs de projet.



Cascade Rouge Rupt



Piège à sédiments réalisé lors du chantier jeunes

Moselotte en crue au Passage Perrin